

## **Le droit à la santé**

Le SNE s'est toujours préoccupé de nos conditions de travail. Notre syndicat dénonce régulièrement l'absence de médecine du travail dans notre administration et en réclame l'instauration.

Depuis le début de la crise sanitaire, la question de la santé des enseignants a donc particulièrement mobilisé le SNE. Nous avons défendu, dès le premier confinement, le fait que la santé des enseignants devait être protégée en cas de retour à l'école. Nous avons tenu cette posture à chaque rentrée qui a eu lieu depuis.

## **Le droit d'être protégé**

Aujourd'hui, les polémiques continuent à se bousculer sur les masques, les variants, les vaccins.

Au quotidien, l'organisation matérielle de notre travail avec les élèves est pesante. Celle de nos temps de pause fait qu'ils n'ont plus rien de convivial. La crainte de la maladie rôde et mine le moral des plus vaillants.

L'Etat, comme tout employeur, est tenu de respecter le code du travail. Dans son article L4121-1, celui-ci stipule que : *"L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent [...] la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés"*

C'est en vertu de cela que le SNE réclame, une fois que les personnes les plus fragiles auront été vaccinées, que les enseignants de plus de 50 ans soient considérés comme personnes prioritaires pour la vaccination. Notre syndicat milite aussi pour que les enseignants de maternelle soient aussi considérés comme prioritaires. Ils exercent sans distance de sécurité avec des élèves non masqués. Tout autant que l'âge des personnes, il sera bon de prendre en compte ces deux critères de risque au moment des choix à opérer en matière de priorité vaccinale.

Le début d'année est le moment où l'on essaie de se tenir à quelques nouvelles bonnes résolutions ou de marquer un bon départ pour les 12 mois à venir. Pour cette année, le SNE vous propose de vous faire du bien.

Tout d'abord en lisant les préconisations du Grenelle en matière de revalorisation salariale : [une priorité est réclamée en faveur du premier degré](#).

Ensuite, du point de vue professionnel, cela peut passer par deux biais :

## **Bien au quotidien**

Se rendre à l'école n'est pas toujours aisé. Et même si l'on se sent bien dans son travail, avec ses collègues et ses élèves, un souci ou un accident peut bouleverser la donne. C'est pourquoi il est indispensable de ne jamais rester seul et donc d'être bien assuré. De plus, il peut être intéressant d'avoir quelqu'un vers qui se tourner en cas d'imprévu, de question sur sa carrière ou de toute autre situation difficile.

Voilà pourquoi le SNE procure systématiquement à tous ses adhérents une assurance professionnelle. Ils bénéficient donc d'un soutien syndical et juridique personnalisés.

C'est donc dans la double optique de passer une année 2021 professionnelle sereine et d'affirmer vos idées que nous vous invitons à profiter de janvier pour [adhérer ou réadhérer au SNE](#) et défendre ainsi notamment l'alignement du niveau de rémunération des PE sur celui des certifiés.

## **Vivre une direction plus décontractée**

Depuis janvier, la direction académique de l'Ain met en œuvre les prescriptions ministérielles concernant les directrices et les directeurs d'école. Parmi ces mesures, des plages horaires permettent à chacun de se connecter pour évoquer un souci ou une joie. Pas d'ordre du jour, pas de compte-rendu, mais la bonne humeur contagieuse d'Aude et Pascaline, deux collègues missionnées pour cette action, permet de reprendre le travail un peu plus léger. Et de se sentir moins seul !

Vous pouvez essayer en vous connectant ce vendredi encore entre 14 et 15 h et pour les temps à venir [ici](#).

## **Vous soutenir au quotidien**

Vos délégués SNE vous accompagnent dans votre métier d'enseignant. Ils vous informent dans un quotidien serein ou pas, vous soutiennent dans vos difficultés, votre évolution de carrière ou votre relation avec la hiérarchie. Nous sommes des médiateurs à votre service.

Mercredi dernier, par exemple, Stéphanie Paris, déléguée SNE pour notre académie, a accompagné une collègue dans une démarche administrative délicate. Contexte sanitaire oblige, le rendez-vous s'est réalisé en visio-conférence. La collègue était particulièrement anxieuse. **Votre déléguée s'est employée à la rassurer, à l'éclairer sur ce qui risquait de se passer.** C'est avec l'espoir au coeur que le rendez-vous a débuté.

Elles ont été reçues par une agente administrative de l'IA humaine, accueillante, bienveillante et disponible. Un échange constructif, pertinent et efficace a permis à la collègue d'espérer une issue favorable à sa demande, mais pas seulement. Celle-ci estime aujourd'hui avoir été écoutée. Elle se sent renseignée sur les tenants et les aboutissants de la démarche qu'elle a engagée.

**Au SNE, nous savons relever et dénoncer les difficultés quand il y en a. Nous savons aussi apprécier la qualité quand on la trouve.** Même si rien ne garantit le succès de la demande, la forme de réponse apportée à la collègue a de quoi rassurer sur la prise en compte de l'aspect humain dans les rouages administratifs.

La gestion des RH bienveillante existe dans notre académie.

## **Soutenir toute notre profession**

C'est ce qu'a fait le SNE lors du Grenelle de l'éducation. Nous publions à partir de cette semaine toutes les propositions que nous y avons portées et défendues pour les enseignants et plus particulièrement pour ceux du premier degré. **Un journal les regroupant in extenso sera adressé à tous nos adhérents.** Vous pouvez aussi [le consulter sur notre site national](#).

Toute l'équipe du SNE de l'académie de Lyon vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2021. Puisse-t-elle s'avérer plus légère et plus agréable que celle que nous avons quittée.

### **2020 n'est pas finie pour tout le monde**

C'est ce que vivent malheureusement les collègues promus à un échelon supérieur en 2020. Cet événement normalement plutôt agréable tarde à se concrétiser. La prise en compte de leur avancement pour leur rémunération n'a toujours pas eu lieu. Cette semaine, le SNE a, une fois encore, alerté les services départementaux à ce sujet. Ceux-ci nous ont répondu que **le travail concernant les échelons a été repoussé et qu'ils attendent des mesures ministérielles.**

Nous avons donc, comme nous l'avons fait dès octobre 2020, interpellé le ministère à ce sujet. La réponse précédente avait été qu'il s'agissait d'un problème informatique qui serait réglé en début d'année. Espérons que ce sera le cas avant mars, mois annoncé pour la régularisation par certaines DSDEN...

Il nous avait tout de même déjà été confirmé par le ministère que **la prise en compte de l'avancement sera pleinement rétroactive.** Pour les collègues concernés, Noël sera en retard, mais il arrivera tout de même.

### **Les ateliers du Grenelle se terminent**

Cette semaine marque la fin des ateliers. **En ce qui concerne l'atelier revalorisation, le SNE était le seul syndicat représentatif de l'enseignement public à siéger officiellement cette semaine.** Bien nous en a pris tant les débats glissaient vers des idées uniquement applicables dans le second degré.

Nous avons, entre autres, réclamé la rémunération en heures supplémentaires des heures de formation en dehors du temps de classe et la possibilité du départ à la retraite à l'âge anniversaire. Nous avons insisté encore et encore sur la nécessité de **prendre des mesures spécifiques en faveur du premier degré** pour redonner à tous ceux qui y exercent la position sociale qui leur a été retirée.

La volonté de revaloriser notre rémunération a été à nouveau affichée. Nous espérons qu'elle se concrétisera dans le projet de loi de février.